

26 Juillet

Robertsauer

Messti

avec Grand
Cortège

L'ECHO DE LA ROBERTSAU

JUIN 1964

N° 6

Bulletin mensuel de l'Association de
Défense des Intérêts de la Robertsau

Responsable de la Publication : M. ZIMMER Emile, 23, Chemin de l'Ill, Robertsau.
Rédaction : Edmond BIRGHOFER, Robertsau
Bureau : 19 a, Rue du Chevalier Robert - Permanence chaque samedi de 15 à 18 h.

Dans votre intérêt

FAITES VOS
ACHATS
à la

COOPÉ

Cavalcade 1964

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, cette année, la cavalcade prendra son départ le 26 juillet 64 à 14 h. 30.

Comme les années précédentes aussi, elle traversera notre faubourg, assurée du succès qu'elle mérite, mais exposée également aux critiques. Nous voudrions à ce sujet rappeler que tous les chars seront le travail de «nos sociétés» et qu'à ce titre un peu d'indulgence peut être de rigueur.

Le thème 1964 sera «Feu vert». Dores et déjà il est certain que tous les participants et organisateurs feront tout ce qui leur est possible afin de populariser et donner l'éclat à cette manifestation dont le renom n'est plus à faire.

Une grande tombola comportant entre autre «Chambre à coucher - réfrigérateur - machine à laver etc., remplacera les traditionnels macarons. Les billets seront vendus «1 F» ce qui permettra une vente plus importante. Le comité espérant de

cette manière renflouer sa caisse, et s'assurer par là financièrement l'avenir.

Une chose cependant restera inchangée, c'est la vente à cette occasion du Numéro spécial de «L'ECHO», présenté pour «1 F» à ses fidèles lecteurs, qui sauront, nous sommes persuadés, lui réserver un accueil favorable.

LA GRANDE FETE POPULAIRE A LA «PETITE ORANGERIE»

Samedi soir à partir de 19 h. a lieu la grande fête populaire à la «Petite Orangerie» à proximité de l'église protestante. Organisée par le Comité de Fêtes et toutes les organisations, elle promet d'être une soirée dont on se souviendra.

Le programme sera publié dans le numéro de juillet de «L'ECHO». Nous sommes en mesure d'assurer la participation de sociétés parmi lesquelles La Société de Gymnastique «La Concorde», le «Vélo-Touring-Club», le «Bando-

néum-Club», «l'Accordéon-Club» et l'ensemble culturel «Cité de l'Ill» qui promettent d'offrir un programme de choix.

Les deux «Sociétés d'Avicultures» présenteront en commun, une exposition. Le célèbre orchestre «René CHALOT» et un orchestre folklorique chargés des divertissements musicaux sauront, nous sommes sûrs, s'acquitter de leur tâche et fatiguer les danseurs les plus acharnés.

Trois buffets ainsi qu'un stand de «Champagne» auront soins de servir les assoiffés.

Le Comité de Fêtes ainsi que toutes les sociétés invitent donc l'ensemble de la population à faire honneur, par leur présence à leurs efforts, et sont certains que personne ne regrettera cette soirée.

Donc une fois de plus

«Tous et toutes, rendez-vous à la plus grande fête de l'année» car c'est la fête de nos Sociétés.

E. ZIMMER

Messti 1964

Wie wir in unserer letzten Nummer bekanntgegeben haben, wird auch dieses Jahr wieder ein Messtizug starten, und zwar am 26. Juli 1964 nachmittags um 14.30 Uhr.

Wie jedesmal auch, wird er unseren Vorort durchziehen, von den Zuschauern bewundert, von manchen kritisiert; es sei deshalb nochmals erwähnt, alle Wagen werden wie immer von unseren Vereinen hergestellt sodass wir in der Kritik um etwas Milde bitten.

Das diesjährige Motto lautet: «Feu vert». Feststeht, dass alle ihr Bestes hergeben werden um das Renommée unseres Messtzugs weit und breit zu bewahren.

An Stelle unserer Messtabzeichen wird diesmal eine grosse Tombola in Umgang gebracht mit schönen Gewinnen sowie Schlafzimmer, Kühlschrank, Waschmaschine usw. Diese Lose werden für «1 F» verkauft sodass sich jedermann bedienen kann. Unser Komitee hofft auf diese Weise die Kasse etwas zu stärken, und durch den Messti finanziell die

Zukunft zu sichern. Was jedoch beim Alten bleiben wird ist der Verkauf der Messtzeitung, die im Juli für «1 Fränkeles» angeboten wird.

Wir wissen dass unsere treuen Leser auch ausnahmsweise 1 F zahlen werden.

Das grosse Volksfest in der «kleinen Orangerie»

Am Samstagabend ab 19 Uhr beginnt das grosse Volksfest in der «kleinen Orangerie», neben der protestantischen Kirche.

Vom Messtkomitee und allen Vereinen organisiert, wird das ein vielversprechender Abend. Das Programm wird in der Messtzeitung angegeben. Wir können heute schon verraten dass verschiedene Vereine unter welchen die Société de Gymnastique «La Concorde», der «Vélo-Touring-Club», der «Bandonéum-Club», der Accordéon-Club und das Ensemble Culturel «Cité de l'Ill» ihr Bestes zeigen werden.

(Fortsetzung Seite 2)

ACHETEZ MIEUX... ACHETEZ CHEZ ELECTRO-SCHOTTER — ACHETEZ MIEUX... ACHETEZ CHEZ ELECTRO

MACHINE A LAVER et RÉFRIGÉRATEUR



34, rue de la 1re Armée
STRASBOURG

CALOREX

ROBOMATIC
semi-automatique
véritable 5 kg

CALOREX
DE LUXE
Gamme complète
de 150 à 215 Litres
à CUVE EMAIL

et la grande NOUVEAUTÉ
le «VACUUM TANK»



Tél. 34.35.31

ELECTRO - SCHOTTER

SCHOTTER — ACHETEZ MIEUX... CHEZ ELECTRO-SCHOTTER — ACHETEZ MIEUX... CHEZ ELECTRO-SCHOTTER

Société de Gymnastique «LA CONCORDE»

La Société de gymnastique «LA CONCORDE» a pris la lourde responsabilité d'organiser le concours en section et individuel de gymnastique artistique des pupilles et pupilles du Groupement de Strasbourg.

Cet important concours — environ 800 garçons et filles — sera uniquement réservé à la gymnastique artistique. Les adeptes de ce noble sport — sport de base par excellence — pourront donc apprécier à leur juste valeur les connaissances et qualités de ceux et de celles

qui seront appelés à assurer demain la relève des gymnastes. Pas de fête, mais du beau sport en perspective.

Donc, rendez-vous le 14 juin au stade du Doernel.

Une schwere Verantwortung hat unser Turnverein «LA CONCORDE» übernommen, mit der Organisation des «Concours en section et individuel des pupilles et pupilles du Groupement de Strasbourg» im Kunstturnen. Dieser wichtige Concours — ca. 800 Knaben und Mädchen — ist ausschliesslich dem Kunstturnen gewidmet. Alle Anhänger der Grundbasis des Sportes, werden hier die Gelegenheit haben, das Können unserer Jugend — die berufen ist, die Nachfolge anzutreten — schätzen zu wissen.

Kein Fest, nur Sport, schöner Sport in Aussicht. Darum alle Turnfreunde am 14. Juni auf Stade Doernel.

Messti 1964

(Fortsetzung der 1. Seite)

Die beiden «Sociétés d'Avantures» werden gemeinsam eine Jungtierschau in der «kleinen Orangerie» veranstalten. Mit dem berühmten Orchester «René CHALOT» und einer Blaskapelle wird für die Tanztänze georgt. Drei Bullfights und ein Champagnerstand werden die durstigen Keblen zum Schweigen bringen.

Das Messtikomité sowie alle Vereine laden deshalb die gesamte Bevölkerung ein, am Messtagsfest den 25. Juli ab 19 Uhr mit ihrer Anwesenheit, die Anstrengungen aller Mitwirkenden und Organisatoren zu bezeugen.

Wie sind heute schon überzeugt dass es niemanden überzeugt wird. Noch ein Aufruf: «Alles zum grünen Fest des Jahres», denn es ist dasjenige aller unserer Vereine.

L. ZIMMER

Nos petites Annonces

Schreiner-Lehrling gesucht - Menuiserie Gerier - 12, quai Jacotot - Robertsau

A VENDRE Bonne occasion, prix très avantageux

LAMBRETTA en très bon état de marche. Müller Gilbert, 3, rue de l'Afrique, Robertsau.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

Fabriqués dans nos propres ateliers
FONDEMENTS SPECIAUX - CAVEAUX

E. MAECHLING Succ.
E. TRUSCHLE

1, RUE AUGUSTE HILLY - Tél. 35.48.94
Autobus 13 - Arrêt Place de la Robertsau - ROBERTSAU

Wir gratulieren

Madame RUCH Frédéric, née Rover Salomé, née à la Robertsau le 23. Mai 1882, 5c, Chemin de l'Anguille

Mme Fanny SUTTER-HEITZ 70 ans.

Mme HERRENBERGER, 80 ans - Chemin de la Prairie.

De nos sociétés

CLUB DE QUILLES
«ENTRE-NOUS 1896 - ROBERTSAU»

Accepte membres les mardis soirs à 20 h. S'adresser Maison des Oeuvres Catholiques.

La classe 1914-1934 se réunira le samedi 4 juillet 1964 au Restaurant «3 FLEURS» chez M. SCHNEIDER Louis, pour une réunion d'informations.

Kampf gegen Schnaken

Der Informationsminister gab nach einer Sitzung des Ministerrats bekannt, dass die Regierung «den Schnaken den Krieg erklärt habe», so stand es in der Zeitung.

Auf was wartet man hier bei uns, gegen diese Biester und Qualgeister vorzugehen? Eine Brutstätte dieser Biester ist der Franzosenkanal, welcher diesen Namen gar nicht verdient. Dieses Kanalsystem, welches vom Umleitungskanal bis zur Ill beim Fuchs am Buckel die Robertsau durchzieht, hat überhaupt keine Berechtigung mehr zu existieren. Früher hiess es, zwecks Spülung des See im Gutes Pourtales muss der Franzosenkanal bleiben. Doch seit einigen Jahren ist dieser Teich verwandelt und braucht keinen Zufluss von frischem Wasser mehr. Die anliegenden Anwohner im kleinen Afrique B. benutzen das Wasser zum Waschen ihres Gemüses, einige Kleingärtner, die ohne Brunnen sind, zum Sprengen ihres Gartens. Zum grossen Teil ist der Franzosenkanal eine Schuttabladelei, daher sehr unhygienisch. Warum nicht endlich daran gehen und ihn zuschütten, da das Schluff und sonstiges Gestein nur Brutstätten der Schnaken sind.

Falls der Abfluss nach der Ill doch notwendig sein sollte, wäre eine Rohrlösung mit grossen Zementrohren vorzuziehen als das Wasser in dem dreckigen Zustand zu lassen.

Ein Ausbau des Franzosenkanals, zu welchem aber grosse Geldmittel notwendig wären, um auch seinem Namen Ehre geben zu können, wäre für zahlreiche Schiffe, Fischer und Kanoefahrer ideale Ausfahrten in der Robertsau.

Le Comité

MACHINE A LAVER

3,5 kg

1.490 f

+ TL

RÉFRIGÉRATEUR

125 l

569 f

+ TL

INDESIT

CHNEZ

Christ & Philippou

RADIO - TELEVISION

75, rue Boecklin / Téléphone 35.53.95

ROBERTSAU

- Démonstration tous les jours
- Facilités de paiement
- Service après-vente
- ATELIERS DE REPARATIONS

AUTO-ECOLE

F. WILKÉ

2, BOULEVARD CLEMENCEAU (Place des Pierres)

Tél. 32.48.29 - STRASBOURG - Tél. 32.48.29

4, rue de la Papeterie - ROBERTSAU

Cours de code tous les mercredis à partir de 18 h. 30

• CHAUFFAGE ET VENTILATION

R. STENGER & FILS

CONDITIONNEMENT

VAPEUR HAUTE PRESSION

6, RUE JEANNE D'ARC LA ROBERTSAU

Téléphone 35.60.95 (lignes groupées)

Marachers - Horticulteurs et propriétaires de Jardins - pour vos problèmes d'arrosage, adressez-vous en toute confiance au spécialiste

Caoutchouc Industriel

de l'Est S.A.

13, Rue du Fossé des Tanneurs

STRASBOURG

Tél. 32.05.18 et 32.64.02

Nous vous conseillerons pour vos achats de tuyaux plastique et caoutchouc - Tourniquets - accessoires de raccordement - lances - dévidoirs etc...

Exigez le Tuyau PHOENIX
«Le seul tuyau caoutchouc qui allie la légèreté à la solidité»

Dies und Das...

In der Beilage der Dornier'schen Neuigkeiten vom 20. Mai, unter der Überschrift: «Für die Stadt, wurde von Dr. Henri Ulrich festgestellt, dass innerhalb 40 Jahren ein grosses Stück des Robertsauer Waldes der Anlage des Petroleumhafens geopfert wurde und zwar, keinen einzigen Baum mehr als notwendig, wie die Verwaltung behauptet», sagte Weiter heisst es in dem Artikel, mit noch etwa 100 Meter Verlängerung ist der heutige Thalerkopf dahin. Ja, da der Robertsauer Wald, der wir die Industrie gefordert werden und wir alle Robertsauer, die an ihrem Walde hangen, werden nicht danach gefragt.

Viele schöne Spaziergänge im Walde, die zur Erholung in frischer Waldluft uns dienen, sind uns verschlossen worden. Statt Bäume ragen eine Unmenge Kessel mit allerhand Rohrsystem in die Luft und immer weitere Umgebungen werden errichtet. Gegen diese Industrialisierung müssen wir wehrlos zu scheitern doch ist es unser Wunsch, dass der restliche Wald uns erhalten bleibt, als idealer Naturpark.

Bis zu diesen Neuanlagen sind die Zufahrtstrassen wunderbar hergestellt, doch was der restliche Rheindamm anbelangt, könnte von Verwaltungswegen zur Verbesserung des Damms auch etwas getan werden.

Könte man nicht auch einige Bänke am Rande des Waldes aufstellen, damit man sich beim Sitzen auf den Steinen keine Erkältung zieht.

Was soll hier mit den Bänken geschehen? Sollen diese als Mahnmahl dienen, als Abschreckungsmittel gegen künftige Kriege?

Auf der andern Seite des Rheines, ist die berühmte Siegfriedlinie verschwunden. Warum bei uns nicht dasselbe tun. Fehlt es an Arbeitskräften oder Geldmitteln? Kann nicht die Militärverwaltung zwecks Beseitigung dieser unnützen Umgebungen herangezogen werden? Wir haben doch Pionierabteilungen in Strasbourg und in Kehl, das waren ideale Übungsobjekte zwecks Verwendung des überflüssigen Dynamits. Also weg mit diesen Kriegserinnerungen.

Die Pioniers und Chaussees haben kürzlich beim früheren Warthaus Gabel ein Teil der Damms mit Kies belegen lassen, so dass selbst zum Radfahren es beinahe unmöglich ist, durchzufahren. Könnte man den Rheindamm bis zu diesem Warthaus nicht etwas besser ausbauen? Für Spaziergänge oder Fahrradfahrten nach des Tages Mühe und Arbeit wäre dieser Weg eine richtige Erholung in freier Luft.

Bis zur Abhilfe bleibt die Bunker eben ein Unterschlupf für allerlei Ungeziefer, Ratten, usw. und auch Schuttabladeplatz für allerlei Gerümpel.

Die Redaktion

... aus unserem Vorort

Die Heilwirkungen der Obstsäfte

nach einem Vortrag von Prof. HEUPKE, Chefarzt

Unter allen Getränken, sind Milch und Süssmost am wertvollsten. Kaffee, Thee, alkoholische Getränke haben geringeren Wert. Alkoholische Getränke in massiger Menge fördern durch den Fortfall von Hemmungen die Gevelligkeit, in grösserer Menge, zerstören sie im Laufe der Zeit, die inneren Organe und verkürzen die Lebenszeit.

Ein Säugling kann in der ersten Zeit seines Lebens mit Milch ernährt werden, dann verdoppelt er in einigen Monaten sein Gewicht. Einen besseren Beweis für den Wert der Milch gibt es nicht.

Säugmost kommt dem Ernährungswert der Milch nahe, bei manchen Krankheiten ist er der Milch sogar überlegen, Beispiele bezeugen es.

Wir dürfen den Wert der Nahrungsmittel nicht allein nach Kalorien, Eiweiss, Vitaminen

oder anderen Stoffen, messen, sondern wir müssen auch die harmonische Ordnung beachten in der sie in den Nahrungsmitteln enthalten sind. Die Natur hat in den Organen der Pflanzen Gebilde geschaffen die einen bestimmten Zweck haben. Das Blatt ist ein chemisches Laboratorium, in dem mit Hilfe der Sonne, des Wassers, der Mineralstoffe u. a. eine unendliche Fülle von Stoffen gebildet wird. (Die Wurzel dient als Speicherorgan, sie sammelt die Stoffe, welche der Pflanze die Kraft geben, im nächsten Jahr, neue Triebe zu bilden).

Es sagt, dass man schon mit 100 g der Frucht seinen Tagesbedarf an Vitamin C decken kann. Also kann die Erdbeere sowieso im Durchschnitt als ein gutes Mittel angesehen werden.

Eine weitere rühmensewerte Eigenschaft der Erdbeere betrifft ihren Mineralstoffgehalt. Nach den Nahrungsmitteltabellen, sind in 100 g essbaren Anteil der Frucht, 13 mg Eisen enthalten. Welch eine angenehme Form Bleichsuchtigen das für die Blutbildung nötige Eisen zuzuführen! Auch der Kalzium- und Magnesiumgehalt ist hoch.

Dr. KNEIPP hielt die Erdbeere hoch zu Ehren und empfahl sie bei Blutmangel und zur Blutreinigung. nach Baumann.

(Fortsetzung folgt)

Pompes Funébres Générales

Régisseur : M. BLAESS
Téléphone : 32.39.33

Bureau princ. : 6, rue Brûlée, STRASBOURG
BUREAU AUXILIAIRE DE LA ROBERTSAU
62, Rue Boecklin, 62

Fabrique de Cercueils et Couronnes sur place
Toutes démarches évitées aux familles

Alphabetische Tabelle der Verpflichtungen die allgemein den Vermietern und den Mietern zufallen

Wände :

Der Mieter ist für Schäden verantwortlich die er verursacht. Beim Auszug muss er alle durch ihn verursachten Löcher sachgemäss verschliessen. Es kann von ihm eine Vergütung wegen Sachbeschädigung verlangt werden.

Wasserstein :

Der Mieter repariert oder ersetzt durch sein Verschulden zerbrochenen Wasserstein. Er unterhält das kleine Gitter und ist verantwortlich wenn durch sein Verschulden der Abfluss verstopft wird.

Wasserablauf :
(Siehe Senkgrube).

Wasserhahn :

Die Reparatur der Wasserhähne ist Sache des Eigentümers sofern er nicht nachweisen kann dass der Mieter an der Beschädigung schuld ist. Die Ersetzung eines abgenutzten Wasserhahns ist nicht Sache des Mieters, ausser den Gummingen.

Wohnungsbescheinigung :

Der Eigentümer der sich weigert, dem Mieter eine Wohnungsbescheinigung auszustellen setzt sich einer Verurteilung zu Schadenersatz aus. Aber er ist nicht verpflichtet, einem Dritten, der aus der Sohn des Mieters, eine Wohnungsbescheinigung auszustellen, der nicht die Eigenschaft eines Mieters hat.

W. C. :

Ersetzung des Hahns, der Teile der Wasserspülung ist nicht Sache des Mieters.

Abflussrohr der W. C. die gemeinsam benutzt werden, ist im Falle der Verstopfung von allen Mietern zu beheben. Der Mieter hat die kleinen Arbeiten (Schmierung, usw.) vorzunehmen. Der Eigentümer ist für die Oxydierung der Teile verantwortlich an die der Mieter nicht herankommen kann.

L'action bienfaisante des jus de fruits

Parmi toutes les boissons, c'est le lait ainsi que les jus de fruits naturels qui ont le plus de valeur. Le café, le thé ainsi que les boissons alcoolisées en ont beaucoup moins. Les boissons alcoolisées, absorbées en petites quantités, stimulent, vous envoient vos complexés et en société vous vous sentez vraiment à l'aise; vous êtes vraiment agréable à votre entourage.

Mais, absorbées en quantités importantes, elles détruisent à la longue vos organes intérieurs et abrègent votre existence.

Un nourrisson peut, pendant la première partie de sa vie, n'être nourri que de lait et c'est ainsi qu'il arrive à doubler son poids au bout de quelques mois. Une preuve plus convaincante de ces valeurs nutritives, ne peut être fournie.

Les valeurs diététiques des jus de fruits naturels, se rapprochent sensiblement de celles du lait.

Dans le cas de certaines maladies, elles lui sont même supérieures. Des exemples le démontrent.

La valeur de notre alimentation n'est pas exclusivement déterminée par les calories, la teneur en albumine, les vitamines, ainsi que bien d'autres éléments. Il faut que nous tenions également compte que ce dosage représente un équilibre bien déterminé de cette alimentation.

La nature en créant les plantes, les a munies d'organes, agissant dans un but bien précis. La feuille est un véritable laboratoire chimique. Avec l'aide du soleil, de l'eau, des sels minéraux etc., se crée une infinité d'éléments actifs. La racine collecte ceux qui donnent les forces à la plante pour la rendre capable par ses réserves de donner la vie à de nouvelles pousses l'année suivante.

(A suivre)

Que faisons-nous de nos vacances ?

Dernièrement une maman de trois enfants m'a fait la réflexion suivante: «Pas question de partir en vacances cette année, nous n'avons pas pu mettre de l'argent de côté. Avec les enfants il y a toujours de nouvelles dépenses et avec un petit salaire, nous avons tout juste le droit de rester chez nous. Et pourtant j'ai besoin de tant de repos».

Cette réflexion n'est certes pas celle d'une seule mère de famille, mais malheureusement beaucoup de familles sont dans ce cas. Combien de familles existent-ils pour lesquelles le mot vacances n'est qu'une illusion ? Elles se voient dans l'obligation de s'organiser des vacances à domicile afin de récupérer au moins un peu pour pouvoir affronter à nouveau avec de nouvelles forces la nouvelle année scolaire.

Comment donc organiser ces vacances ?

- Les enfants pourront dormir plus longtemps, mais attention, ce repos peut devenir une habitude et un prétexte à la paresse.
- Ils seront habillés de shorts ou robes faciles à laver. Nous ne les gronderons pas lorsqu'ils rentrent sales, par contre nous les habituerons à faire leur toilette eux-mêmes afin d'être propre pour dîner.
- Les enfants ne devront pas oublier de rendre service à la maison autant que possible. Ils doivent savoir que maman a droit également au repos.
- Les dimanches toute la famille part pique-niquer. Pas nécessaire de prendre le train ou de faire de grandes randonnées en voiture. Pas loin de notre faubourg se trouve une belle forêt au bord de l'eau.

- Pendant les congés payés de papa, l'air de vacances sera encore plus grand. Tout le monde fera la grasse matinée et chacun respectera le repos des autres. Pas de grand ménage, tout juste le nécessaire.
- Si le temps le permet, repas en plein air. Il faudra donc créer une vraie vie familiale de tout repos, tout en y initiant les enfants. Ce ne sera pas si reposant comme à la campagne, mais cela nous permettra quand même d'oublier un peu nos soucis quotidiens.

L'équipe du journal vous souhaite donc de bonnes vacances et surtout, un bon repos.

Pour ceux qui ont l'occasion de partir ou d'envoyer leurs enfants dans un camp ou colonie de vacances, nous les rendons attentifs qu'ils ont droit aux bons de vacances et ceci dans les conditions ci-après:

La Caisse départementale d'Allocations Familiales du Bas-Rhin participe dans les conditions ci-après aux frais de séjour en vacances des familles allocataires ayant perçu — auprès d'elle — les prestations familiales au titre du mois de mars 1964 et dont les enfants sont bénéficiaires de prestations familiales à la date du départ en vacances. Pour les «petites» vacances (Noël), voir sous conditions générales.

PLAFOND DE RESSOURCES:

Les Bons de Vacances qui constituent une prestation extra-légale et bénévole, sont accordés dans les limites des quotients familiaux ci-dessous. (Voir attestation à souscrire sous la foi du serment).

TAUX DES BONS:

- 1) Séjours sous aI, aII, et cI (Col., MFV et Hôtels)
- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 3,25 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 250 F |
| 4,00 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 200 F |
| 4,50 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 175 F |

Supplément spécial de F 2,— pour les seules familles dont le quotient est inférieur à F 175,— et qui ne bénéficient d'aucune autre aide pécuniaire (Jeunesse et Sports, employeur, comité d'entreprise, commune, bureau de bienfaisance, œuvre paroissiale ou autre) et exclusivement

pour le placement en colonie (formulaire spécial à demander à la Caisse). Ce supplément, destiné à couvrir les frais de trousseau des enfants peut être versé à titre d'avance dans le mois précédent le départ. Si l'enfant ne part pas, cette avance est à restituer à la Caisse.

- 2) Séjours sous b (Camps de Jeunesse)
- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 3,00 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 250 F |
| 3,75 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 200 F |
| 4,25 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 175 F |

- 3) Séjours sous aII (Centres aérés)
- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 2,50 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 250 F |
| 3,00 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 200 F |
| 4,00 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 175 F |

- 4) Séjours sous cII (vacances passées chez des particuliers en refuge, en location, etc...)

2,75 F par jour et par enfant	jusqu'au quotient familial de 250 F
3,25 F par jour et par enfant	jusqu'au quotient familial de 200 F
4,25 F par jour et par enfant	jusqu'au quotient familial de 175 F

- 5) Supplément pour le 3e enfant partant et les suivants:
- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 2,25 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 250 F |
| 2,50 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 200 F |
| 3,00 F par jour et par enfant | jusqu'au quotient familial de 175 F |
- (Ces suppléments seront — en tout état de cause — versés directement aux familles).

- 6) Séjours sous d (Placements familiaux chez des parents ou organisés par les Associations Scolaires).

1,50 F par jour et par enfant	jusqu'au quotient familial de 250 F
2,00 F par jour et par enfant	jusqu'au quotient familial de 200 F
2,50 F par jour et par enfant	jusqu'au quotient familial de 175 F

(Taux appliqués quel que soit le nombre d'enfants partant — sans supplément).

CONDITIONS GENERALES:

Les «grandes» vacances doivent être passées entre le 1er avril et le 1er octobre. Les «petites» vacances (Noël) doivent correspondre aux congés scolaires officiels. Le lieu de séjour doit se trouver sur le territoire métropolitain (Corse comprise). Les âges indiqués s'entendent non-révolus, au jour du départ en vacances. Pour les certificats de séjour à fournir, voir les prescriptions portées sur les Bons de Vacances. La Caisse se réserve tout droit de contrôle.

Pour les «petites» vacances, le séjour minimum est de 5 jours, le maximum est déterminé par le nombre de jours passés en «grandes» vacances, la somme des différents séjours ne pouvant dépasser au total 35 jours.

Le remboursement des Bons devra être demandé à la Caisse — sous peine de forclusion — au plus tard le 15 octobre 1964 pour les Bons relatifs aux «grandes» vacances et dans le mois suivant la fin du séjour pour les

Bons concernant les «petites» vacances.

Les demandes de Bons pour «petites» vacances sont à faire sur un formulaire séparé, étant entendu qu'il faut être allocataire de la Caisse au moins depuis trois mois et justifier des revenus des six derniers mois.

CONDITIONS PARTICULIERES:

(Pour la durée du séjour des «petites» vacances, voir ci-dessus).

a) Colonies de vacances:

1) Colonies normales: enfants âgés de 6 à 17 ans, durée minimum 21 jours, maximum 30 jours. Le séjour doit avoir lieu dans une colonie fixe, c.-à-d. à l'exclusion des «colonies itinérantes», etc., munie de l'autorisation d'ouverture établie par le Service départemental de la Jeunesse et des Sports. Les parents sont invités à se renseigner à ce sujet avant le placement de leurs enfants. Tout placement dans une colonie non agréée entraîne le non-remboursement des bons éventuellement établis. Si la demande est en règle, la Caisse enverra pour chaque bénéficiaire un bon de vacances à l'adresse de l'allocataire. Les bons qui sont à remettre au responsable de la colonie ou du camp, au plus tard le jour du départ des enfants en question, seront remboursés directement à l'œuvre organisatrice sur présentation d'un bordereau récapitulatif mis à la disposition par les services de la Caisse.

2) Centres aérés: mêmes conditions que pour les colonies sauf que les enfants ne sont pas hébergés la nuit.

3) Colonies maternelles: enfants âgés de 4 à 8 ans. Encadrement obligatoire minimum: 1 monitrice pour 5 enfants.

Femme de ménage ou jeune fille sérieuse, dans petit ménage deux personnes, cherchée d'urgence. BADER, 27, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg.

fants. Autres conditions comme pour les colonies normales.

b) Camps de jeunesse: Enfants âgés de 6 à 18 ans, durée minimum de séjour fixe 12 jours, maximum 30 jours. Autorisation d'ouverture, envoi et remboursement des bons comme pour les Colonies de vacances.

c) Vacances familiales:

1) Maisons familiales de Vacances et Hôtels — c'est-à-dire les établissements où les frais de pensions réels peuvent être justifiés par des factures régulières.

Enfants âgés de moins de 17 ans, accompagnés de leur père et mère ou au moins de l'un d'eux pour un séjour ininterrompu de 12 jours au minimum en un seul endroit. Le séjour doit avoir lieu dans une station climatique ou balnéaire ou dans une commune de moins de 5 000 habitants située à une distance d'au moins 25 km env. à vol d'oiseau du lieu de résidence habituel des enfants bénéficiaires. Si la demande est en règle, le bon sera adressé, pendant le séjour, à l'adresse de vacances portée sur la demande, avec indication des pièces justificatives à produire pour en obtenir le remboursement après les vacances.

2) Vacances passées chez des Particuliers dans un refuge en location, etc. — c'est-à-dire pour les séjours où des factures régulières pour des frais de pension réels ne peuvent pas être produites. (Mêmes conditions que sous cI). Les enfants ne doivent être astreints à aucun travail fatigant et être logés dans des conditions d'hygiène et de salubrité convenables.

d) Placements familiaux:

1) Placements organisés par les Associations scolaires: mêmes conditions que sous a). De plus l'œuvre organisatrice devra fournir à la Caisse — dans les 3 jours à dater de l'arrivée au lieu de destination — une liste nominative des enfants avec noms et adresses des familles d'accueil respectives, une liste du personnel d'encadrement avec lieu de résidence et toutes indications utiles en ce qui concerne les activités communes.

2) Placements effectués par la famille chez les parents: mêmes conditions que sous c), sauf que les enfants ne sont pas obligés d'être accompagnés de leur père ou de leur mère. Le bon de vacances sera envoyé au logeur indiqué sur la demande. Le bon devra être signé par le logeur le jour du retour et renvoyé à la Caisse pour permettre à l'allocataire d'en obtenir le remboursement. Les enfants ne doivent être astreints à aucun travail fatigant et être logés dans des conditions d'hygiène et de salubrité convenables.

Faites vos achats en :

**TELEVISEURS
RADIOS - U.K.W.
TRANSISTORS
REFRIGERATEURS
CUISINIERS
ASPIRATEURS
DISQUES**

chez

**Radio - Télévision
Ch. GROLL**

67, Route de Bischwiller
SCHILTIGHEIM